

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 505-4**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire le 11 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NO 505-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 505 RELATIF À
L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 17 mai 2021.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 MAI 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
